COMMUNE LES DEUX ALPES - BUDGET EAU - BS - 20

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le

ID: 038-200064434-20230531-DEL2023128-DE

D

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : から Nombre de membres présents : 々2 Nombre de suffrages exprimés : ハヤ VOTES :

Pour: 14
Contre: 5
Abstentions: 0

Date de convocation : 26 Mai 2023

Présenté par (1) Le Maire, A Les Deux-Alpes le 31/05/2023 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Les Deux-Alpes, le 31/05/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01. M. Christophe AUBERT, Maire	
02. M. Eric GRAVIER, Premier adjoint	his
03. Mme. Agnès ARGENTIER, Deuxième adjointe	AHHA AHAAA
04. Mme. Françoise MOREAU, Sixième adjointe	Strologe
05. M. Pierre BALME, Maire délégué de Venosc	
06. M. Laurent GIRAUD, Conseiller municipal	1 tille
07. M. Jean-Luc BISI, Conseiller municipal	Pobuqua A. ArgenTier
08. Mme. Anne MILLET, Conseillère municipale	
09. Mme. Marie-Hélène COING, Maire déléguée de Mont de Lans	holtgus
10. Mme. Enrica TASSO, Conseillère municipale	
11. Mme. Céline VALETTE, Conseillère municipale	
12. M. Fabien VEYRAT, Conseiller municipal	Pouvoir à C. Aubert
13. M. Stéphane VAISSIERES, Conseiller municipal	Pouvoir à C. Aubert
14. Mme. Marion ROLLAND, Conseillère municipale	Abserte
15. M. Hervé LESCURE, Conseiller municipal	
	(8)

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le A Les Deux-Alpes,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.